

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 654

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 37, après le mot :

« volontaire, »

insérer les mots :

« un professeur ou toute personne travaillant au sein d'un établissement scolaire ou universitaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le milieu éducatif est de plus en plus soumis à la violence de la société alors même que la figure du professeur est centrale dans notre société. Il y a bien sûr eu le terrible attentat contre Samuel Paty. Plus récemment, le 6 mai 2021 Montataire, dans l'Oise, une CPE a fait l'objet de tirs de mortiers de la part d'un lycéen. Ces exactions sont intolérables et doivent impliquer l'impossibilité de bénéficier d'une réduction de peine.